



TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg :
630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000,
630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628,
10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655



Version: 18

Révision: 20/07/2026

Revisión précédente: 09/12/2025

Date d'impression: 20/07/2026

	H362 H361d H373 H319 H336 H410	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. Susceptible de nuire au fœtus par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	<u>- Conseils de prudence:</u>	
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
	P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
	P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305+P351+P338-P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P273-P391-P501	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
	<u>- Indications additionnelles:</u>	
	EUH208	Contient Oléylamide d'acides gras de tallol. Peut produire une réaction allergique.
	<u>- Substances qui contribuent à la classification:</u>	
	Hydrocarbures C9 aromatiques Acétate d'éthyle Toluène Paraffines chlorées en C14-C17	

2.3	<u>AUTRES DANGERS:</u> Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. <u>- Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.
-----	--

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	<u>SUBSTANCES:</u> Non applicable (mélange).		
3.2	<u>MELANGES:</u> Ce produit-ci est un mélange. <u>Description chimique:</u> Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvants organiques. <u>COMPOSANTS DANGEREUX:</u> Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:		
	5 < C < 10 % 	Hydrocarbures C9 aromatiques CAS: 128601-23-0, EC: 918-668-5, REACH: 01-2119455851-35 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT SE (narcosis) 3:H336 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 2:H411 EUH066	REACH
	5 < C < 10 % 	Acétate d'éthyle CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4, REACH: 01-2119475103-46 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	ATP01
	5 < C < 10 % 	Toluène CAS: 108-88-3, EC: 203-625-9, REACH: 01-2119471310-51 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Skin Irrit. 2:H315 Repr. 2:H361d STOT SE (narcosis) 3:H336 STOT RE 2:H373 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 3:H412	REACH
	2,5 < C < 5 % 	Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène CAS: -, EC: 905-562-9, REACH: 01-2119488216-32 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11000 mg/m3) Acute Tox. (skin) 4:H312 (ATE=1700 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT RE 2:H373 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 3:H412	REACH STOT RE 2, H373: C ≥10 %



TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg :
630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000,
630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628,
10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655



Version: 18

Révision: 20/07/2026

Revisión précédente: 09/12/2025

Date d'impression: 20/07/2026

1 < C ≤ 2,5 %	 Paraffines chlorées en C14-C17 CAS: 85535-85-9, EC: 287-477-0, REACH: 01-2119519269-33 CLP: Attention: Lact.:H362 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410 (M=10) EUH066	ATP01																														
1 < C < 2 %	 Silice cristalline <5µ CAS: 14808-60-7, EC: 238-878-4 CLP: Danger: STOT RE 1:H372	Autoclassé																														
C ≤ 0,01 %	   Oléylamide d'acides gras de tallol CAS: 85711-55-3, EC: 288-315-1, REACH: 01-2119974148-28 CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318 STOT RE 2:H373 Skin Sens. 1A:H317	REACH																														
<u>Impuretés:</u> Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. <u>Adjuvants de stabilisation:</u> Aucun. <u>Référence à d'autres sections:</u> Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. <u>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):</u> Liste mise à jour par l'ECHA sur 04/02/2026. <u>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune. <u>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Paraffines chlorées en C14-C17. PBT (Article 57d), vPvB (Article 57e), Resolution: ECHA/D(2021)4569-DC. <u>SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2025/1930 relatif aux polluants organiques persistants:</u> Aucune. <u>Caractéristiques des nanoformes:</u> Dioxyde de titane, CAS: 13463-67-7, EC: 236-675-5																																
<table><tr><th>CARACTÉRISTIQUES</th><th>VALEUR</th><th>UNITÉ</th></tr><tr><td>Granulométrie numérique (d10)</td><td>Non disponible</td><td>nm</td></tr><tr><td>Granulométrie numérique (d50)</td><td>Non disponible</td><td>nm</td></tr><tr><td>Granulométrie numérique (d90)</td><td>Non disponible</td><td>nm</td></tr><tr><td>Forme et relation entre les dimensions des particules</td><td>Non disponible</td><td></td></tr><tr><td>Cristallinité</td><td>Non disponible</td><td></td></tr><tr><td>Fonctionnalisation ou traitement de surface (agent(s) et procédé)</td><td>Non disponible</td><td></td></tr><tr><td>Surface spécifique</td><td>Non disponible</td><td>m2/g</td></tr><tr><td>Méthode de calcul</td><td>Non disponible</td><td></td></tr><tr><td>Autres informations:</td><td colspan="2">Aucune information supplémentaire disponible.</td></tr></table>			CARACTÉRISTIQUES	VALEUR	UNITÉ	Granulométrie numérique (d10)	Non disponible	nm	Granulométrie numérique (d50)	Non disponible	nm	Granulométrie numérique (d90)	Non disponible	nm	Forme et relation entre les dimensions des particules	Non disponible		Cristallinité	Non disponible		Fonctionnalisation ou traitement de surface (agent(s) et procédé)	Non disponible		Surface spécifique	Non disponible	m2/g	Méthode de calcul	Non disponible		Autres informations:	Aucune information supplémentaire disponible.	
CARACTÉRISTIQUES	VALEUR	UNITÉ																														
Granulométrie numérique (d10)	Non disponible	nm																														
Granulométrie numérique (d50)	Non disponible	nm																														
Granulométrie numérique (d90)	Non disponible	nm																														
Forme et relation entre les dimensions des particules	Non disponible																															
Cristallinité	Non disponible																															
Fonctionnalisation ou traitement de surface (agent(s) et procédé)	Non disponible																															
Surface spécifique	Non disponible	m2/g																														
Méthode de calcul	Non disponible																															
Autres informations:	Aucune information supplémentaire disponible.																															

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1

DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:  	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.



Date d'impression: 20/07/2026

7.1	<u>PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. <table><tr><td>Point d'éclair</td><td>60 °C (Abel-Pensky)</td><td>CLP 2.6.4.3.</td></tr><tr><td>Température auto-inflammation:</td><td>Non applicable.</td><td></td></tr></table> <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Il est recommandé que les femmes enceintes ne travaillent pas à des procédures utilisant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.	Point d'éclair	60 °C (Abel-Pensky)	CLP 2.6.4.3.	Température auto-inflammation:	Non applicable.	
Point d'éclair	60 °C (Abel-Pensky)	CLP 2.6.4.3.					
Température auto-inflammation:	Non applicable.						



TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg :
630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000,
630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628,
10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655



Version: 18

Révision: 20/07/2026

Revisión précédente: 09/12/2025

Date d'impression: 20/07/2026

7.2	CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES EVENTUELLES INCOMPATIBILITES: Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. - <u>Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. - <u>Temps de stockage:</u> 24 Mois. - <u>Températures:</u> min:5 °C, max:40 °C (recommandé). - <u>Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis, amines, peroxydes, métaux. - <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. - <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> - Substances/mélanges dangereuses énumérées:Aucune - Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t): - Dangers physiques:Liquide et vapeurs inflammables. (P5c) (5000t/50000t). - Dangers pour la santé:Non applicable - Dangers pour l'environnement:Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (E1) (100t/200t). - Autres dangers:Non applicable - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas:100 tonnes - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut:200 tonnes - Observations: Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.
7.3	UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S): # Aucune recommandation particulière n'est nécessaire pour l'utilisation de ce produit, à l'exception des indications déjà spécifiées à la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMETRES DE CONTROLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Hydrocarbures C9 aromatiques	1993	-	150	-	-	Vapeurs	84
Acétate d'éthyle	1987	400	1400	-	-		84
Toluène	2012	20	76,8	100	384	*Vd, R2	84
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène	2007	50	221	100	442	*Vd	84
Silice cristalline <5µ	1997	-	0,1	-	-		25

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.
**Vd - Risque de pénétration percutanée.
R2 - Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 3.

- Risque de pénétration percutanée (*Vd):
Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

**TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg :**

630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000,
630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628,
10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655



Version: 18

Révision: 20/07/2026

Revisión précédente: 09/12/2025

Date d'impression: 20/07/2026

La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité.

Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique:

-
-

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d
Hydrocarbures C9 aromatiques	- (a) 150 (c)	- (a) 25 (c)	- (a) - (c)
Toluène	384 (a) 192 (c)	s/r (a) 384 (c)	- (a) - (c)
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène	289 (a) 77 (c)	s/r (a) 180 (c)	- (a) - (c)
Oléylamide d'acides gras de tallol	- (a) - (c)	s/r (a) 0,024 (c)	- (a) - (c)
Silice cristalline <5µ	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Dioxyde de titane	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)
Paraffines chlorées en C14-C17	- (a) 6,7 (c)	- (a) 47,9 (c)	- (a) - (c)
Acétate d'éthyle	1468 (a) 734 (c)	s/r (a) 63 (c)	- (a) - (c)

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2
Hydrocarbures C9 aromatiques	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Toluène	384 (a) 192 (c)	b/r (a) s/r (c)	s/r (a) - (c)
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène	289 (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)
Oléylamide d'acides gras de tallol	- (a) - (c)	a/r (a) a/r (c)	a/r (a) - (c)
Silice cristalline <5µ	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Dioxyde de titane	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) - (c)
Paraffines chlorées en C14-C17	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
Acétate d'éthyle	1468 (a) 734 (c)	s/r (a) s/r (c)	b/r (a) - (c)

- Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

b/r - DNEL non dérivé (risque faible).

a/r - DNEL non dérivé (risque élevé).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittents:	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
Hydrocarbures C9 aromatiques	-7	-7	-7
Toluène	0.68	0.68	0.68
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène	0.327	0.327	0.327
Oléylamide d'acides gras de tallol	s/r	-	s/r
Silice cristalline <5µ	-	-	-
Dioxyde de titane	s/r	s/r	s/r
Paraffines chlorées en C14-C17	0.001	0.0002	-
Acétate d'éthyle	0.26	0.026	1.65

- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d
Hydrocarbures C9 aromatiques	-7	-7	-7
Toluène	13.61	16.39	16.39
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène	6.58	12.46	12.46

	TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg : 630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000, 630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628, 10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655	
--	---	---

Version: 18

Révision: 20/07/2026

Revisión précédente: 09/12/2025

Date d'impression: 20/07/2026

Oléylamide d'acides gras de tallol Silice cristalline <5µ Dioxyde de titane Paraffines chlorées en C14-C17 Acétate d'éthyle	s/r - s/r 80 650	- - s/r 13 1.25	- - s/r 2.6 0.125
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET. ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Hydrocarbures C9 aromatiques Toluène Produit de réaction du éthylbenzène avec m- xylène et p-xylène Oléylamide d'acides gras de tallol Silice cristalline <5µ Dioxyde de titane Paraffines chlorées en C14-C17 Acétate d'éthyle	PNEC Air mg/m3 -7 s/r - s/r - - -	PNEC Sol mg/kg dw/d -7 2.89 2.31 - - s/r 11.9 0.24	PNEC Oral mg/kg dw/d -7 n/b - - n/b 10 200
(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation). s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).			

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

Contrôle de l'exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: 	Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes: 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Ecran facial:	Non.
Gants: 	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

	TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg : 630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000, 630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628, 10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655	
---	---	---

Version: 18

Révision: 20/07/2026

Revisión précédente: 09/12/2025

Date d'impression: 20/07/2026

	Bottes:	Non.
	Tablier:	Non.
	Combinaison:	Conseillable.
	- <u>Risques thermiques:</u> Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante). <u>CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère. - <u>Déversements sur le sol:</u> Éviter l'infiltration dans les sols. - <u>Déversement dans l'eau:</u> Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. - <u>Loi de gestion de l'eau:</u> Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE. - <u>Émissions atmosphériques:</u> En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.	

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<u>INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</u>		
	<u>Aspect</u>		
	État physique:	Liquide	
	Couleur:	# Blanc	
	Odeur:	Caractéristique	
	Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).	
	<u>Changement d'état</u>		
	Point de congélation:	Non disponible (mélange).	
	Point initial d'ébullition:	77,1* °C à 760 mmHg	
	- <u>Inflammabilité:</u>		
	Point d'éclair	60 °C (Abel-Pensky)	CLP 2.6.4.3.
	Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:	Non disponible.	
	Température auto-inflammation:	Non applicable.	
	<u>Stabilité</u>		
	Température de décomposition:	Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).	
	<u>Valeur pH</u>		
	pH:	Non applicable (milieu non aqueux).	
	- <u>Viscosité:</u>		
	Viscosité dynamique:	Non disponible.	
	Viscosité cinématique:	4500 ± 600 cSt à 20°C	
	- <u>Solubilité(s):</u>		
	Solubilité dans l'eau	Non disponible	
	Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).	
	Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable (mélange).	
	- <u>Volatilité:</u>		
	Tension de vapeur:	32,314* mmHg à 20°C	
	Tension de vapeur:	16,7562* kPa à 50°C	
	Taux d'évaporation:	Non disponible (manque de données).	
	<u>Densité</u>		
	Densité relative:	1,652* à 20/4°C	Relative eau
	Densité de vapeur relative:	Non disponible.	
	<u>Caractéristiques des particules</u>		
	La taille des particules:	Non applicable.	
	- <u>Propriétés explosives:</u>		
	Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.		
	- <u>Propriétés comburantes:</u>		
	Non classé comme produit comburant.		
	*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.		

9.2	<u>AUTRES INFORMATIONS:</u>		
	<u>Informations concernant les classes de danger physique</u>		
	Liquides inflammables: Combustibilité:	Combustible.	
	<u>Autres caractéristiques de sécurité:</u>		
	COV (livraison):	24,0 % Poids	



TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg :
630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000,
630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628,
10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655



Version: 18	Révision: 20/07/2026	Revisión précédente: 09/12/2025	Date d'impression: 20/07/2026
	COV (livraison): Non volatile:	396,6 g/l 75,98 * % Poids	1h. 60°C
Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.			

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1	<u>REACTIVITE:</u> - <u>Corrossion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. - <u>Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.
10.2	<u>STABILITE CHIMIQUE:</u> Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	<u>POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:</u> Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, alcalis, amines, peroxydes, métaux.
10.4	<u>CONDITIONS A EVITER:</u> - <u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. - <u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. - <u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. - <u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes. - <u>Pression:</u> Irrélevant. - <u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	<u>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis, amines, peroxydes, métaux.
10.6	<u>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</u> Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: acide chlorhydrique, composés halogénés, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP).

11.1

INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DEFINIES DANS LE REGLEMENT (CE) NO 1272/2008:
TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Hydrocarbures C9 aromatiques	3592 Rat	3160 Lapin	> 6193 Rat
Toluène	> 5000 Rat	> 5000 Lapin	> 384 Rat
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène	4300 Rat	1700 Rat	> 22080 Rat
Oléylamide d'acides gras de tallol	> 2000 Rat		
Dioxyde de titane	7500 Rat	> 2000 Lapin	> 6820 Rat
Paraffines chlorées en C14-C17	26100 Rat	13500 Lapin	> 20000 Rat
Acétate d'éthyle	5620 Rat	18000 Lapin	> 44000 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
Hydrocarbures C9 aromatiques			
Toluène			
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène		1700	11000 Vapeurs
Dioxyde de titane			6820
Paraffines chlorées en C14-C17			
Acétate d'éthyle			44000 Vapeurs

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.



TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg :
630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000,
630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628,
10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655



Version: 18

Révision: 20/07/2026

Revisión précédente: 09/12/2025

Date d'impression: 20/07/2026

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3
Toluène	625 Rat		
- Dose minimale avec effet observé	LOAEL Oral mg/kg bw/d	LOAEL Cutanée mg/kg bw/d	LOAEC Inhalation mg/m3
Toluène			2261 Rat

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).
GHS/CLP 1.2.5 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 1.2.6 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
--------	-------	----------------	------	--	---------



TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg :
630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000,
630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628,
10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655



Version: 18

Révision: 20/07/2026

Revisión précédente: 09/12/2025

Date d'impression: 20/07/2026

- Systémiques:	RE	Systhémique	Cat.2	NOCIF: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	GHS/CLP 3.8.3.4
- Neurologiques:	SE	SNC	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.9.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:
- Effets cancérigènes:
N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

GHS/CLP 3.6.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
- Génotoxicité:
N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

GHS/CLP 3.5.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
- Toxicité pour la reproduction:
Cette préparation contient les suivantes substances qui peuvent être toxiques pour la reproduction des humains: Toluène (Cat.2)

GHS/CLP 3.7.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
- Effets via l'allaitement:
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

GHS/CLP 3.7.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:
Routes d'exposition
Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.
- Exposition à court terme:
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Exposition prolongée ou répétée:
Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alérgique et absorption à travers la peau. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EFFETS INTERACTIFS:
Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:
- Absorption percutanée:
Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Toluène, Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène.
- Toxicocinétique basique:
Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:
Non disponible.

11.2	INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS: <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation. <u>Autres informations:</u> Aucune information supplémentaire disponible.
------	--

Date d'impression: 20/07/2026

12.1

CLP 4.1.3.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2

Non disponible.

12.3

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potentiel
Hydrocarbures C9 aromatiques	3.3	69.9 (calculée)	Faible
Toluène	2.73	13 (calculée)	peu probable, faible
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène	3.16	56.5 (calculée)	Faible
Oléylamide d'acides gras de tallol	13.5	70.8 (calculée)	Faible
Silice cristalline <5µ			Non bioaccumulable
Dioxyde de titane			Non disponible
Paraffines chlorées en C14-C17	7.4	2152 (calculée)	Fort
Acétate d'éthyle	0.73	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable



TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg :
630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000,
630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628,
10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655



Version: 18

Révision: 20/07/2026

Revisión précédente: 09/12/2025

Date d'impression: 20/07/2026

12.4	<u>MOBILITE DANS LE SOL:</u>					
	Non disponible					
	Mobilité de composants individuels	log Pod	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potentiel		
	Hydrocarbures C9 aromatiques	2,96	440 (calculée)	Faible		
	Toluène	2,31	485 (calculée)	peu probable, faible		
	Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène	2,25	660 (calculée)	Faible		
	Oléylamide d´acides gras de tallol	8,16		Faible		
	Paraffines chlorées en C14-C17	6,42		Fort		
12.5	Acétate d´éthyle	1,26	13,6 (calculée)	Non bioaccumulable		
	<u>RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)</u>					
	Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.					
	<u>PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:</u>					
	Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.					
	<u>AUTRES EFFETS NÉFASTES:</u>					
	<u>- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u>					
	Il ne contient pas de substances incluses dans le Règlement (UE) n° 2024/590 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.					
12.6	<u>- Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u>					
	Non disponible.					
	<u>- Potentiel de réchauffement climatique:</u>					
	En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.					
12.7	<u>RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</u>					
	<u>METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:</u>					
	Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.					
	Code LER	Description	Type de déchet			
			Dangereux			
	Type de déchet selon le Règlement (UE) n° 1357/2014 :					
	HP 3 Inflammable					
	HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires					
HP 10 Toxique pour la reproduction						
13.2	HP 5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration					
	HP 14 Écotoxique					
	<u>Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:</u>					
	Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.					
	<u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u>					
	Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.					
14.1	<u>RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</u>					
	<u>NUMERO ONU OU NUMERO D'IDENTIFICATION:</u>					
	1263					
	<u>DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:</u>					
	PEINTURE					
	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u>					
	Transport par route (ADR 2025) et					
	Transport par chemin de fer (RID 2025):					
14.2	- Classe:	3				
	- Groupe d'emballage:	III				
	- Code de classification:	F1				
	- Code de restriction en tunnels:	(E)				
	- Catégorie de transport:	3, max. ADR 1.1.3.6. 1000 L				
	- Quantités limitées:	5 L (voir exemptions totales ADR 3.4)				
	- Consignes écrites:	ADR 5.4.3.4				
	- Dispositions spéciales:	163;367;650				
Transport voie maritime (IMDG 41-22):						
14.3	- Classe:	3				
	- Groupe d'emballage:	III				
	- Fiche de Sécurité (FS):	F-E,S,E				
	- Guide soins médicaux d'urgence:	310,313				
	- Polluant marin:	Oui.				
	Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2024):					

	TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg : 630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000, 630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628, 10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655	
--	---	---

Version: 18	Révision: 20/07/2026	Revisión précédente: 09/12/2025	Date d'impression: 20/07/2026
	- Classe: 3 - Groupe d'emballage: III		
	<u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non disponible		
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Voir la section 14.3		
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Classé comme dangereux pour l'environnement.		
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurés. Assurer une ventilation adéquate.		
14.7	<u>TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:</u> Non disponible.		

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION	
15.1	<u>RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle). <u>Protection de sécurité por des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> Non disponible. <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	<u>EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS	
16.1	<u>TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:</u> <u>Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP), Annexe III:</u> H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gergures de la peau. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation. H372 Risque avéré d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H361d Susceptible de nuire au fœtus par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. <u>ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:</u> Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1. <u>CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:</u> Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits. <u>PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:</u> · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/ · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/ · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970). · Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007). · Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2025). · International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022). <u>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:</u> Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité: · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.



TRAFFIC ROAD MARKING PAINT 5kg & 25kg :
630191001, 630194000, 630194001, 630192000, 630192001, 630199000,
630199001, 630193000, 630193001, 630196000, 630196001 / 10623, 10628,
10629, 10624, 10625, 10656, 10657, 10626, 10627, 10654, 10655



Version: 18

Révision: 20/07/2026

Revisión précédente: 09/12/2025

Date d'impression: 20/07/2026

- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE: RÉVISION:

Version: 14	03/03/2023
Version: 15	12/12/2023
Version: 16	17/10/2024
Version: 17	09/12/2025
Version: 18	20/07/2026

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.202 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).

AVIS DE NON RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.

Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive.

Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.